

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1^{er} juin 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 4 et 11 mai 2015.
3. Acceptation de l'offre pour le renouvellement de l'emprunt numéro 2004-01 pour 5 ans.
4. Autorisation de la signature de l'emprunt par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier
5. Acceptation du tableau combiné de l'emprunt numéro 2004-01.
6. Résultats de la demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.
7. Mandat pour inspection structurale de l'entrepôt sur le terrain du garage municipal.
8. Annulation avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant les aires de protection du puits municipal.
9. Demande de soumissions pour la réalisation d'un plan d'intervention pour aqueduc, égout et chaussée.
10. Travaux de nettoyage de fossés, changement ponceau Rang 3 près limite Lyster et Rang 2.
11. Modification demande de la Résidence Provencher inc. dans le cadre du Fonds de visibilité.
12. Modification du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Frais pour service de garde municipal en milieu scolaire pour un 3^e enfant de la même famille.
15. Inscription au congrès de la FQM, les 24, 25 et 26 septembre 2015.
16. Demande pour l'aménagement de mini bandes de patinoire à Ste-Julie.
17. Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.
18. Demande d'autorisation pour un permis de réunion par le Comité de la tire de tracteurs.
19. Délégation à la soirée Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.
20. Demande de participation financière à un tournoi d'Ultimate frisbee.
21. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
22. Correspondance.
23. Approbation des comptes.
24. États des revenus et dépenses au 31 mai 2015.
25. Varia.(piano)
26. Clôture de l'assemblée

Résolution : 2015-121

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Arrivée de Mme Suzy Bellerose, conseillère.

Résolution : 2015-122**Approbation des procès-verbaux du 4 et 11 mai 2015.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 4 et 11 mai 2015, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Arrivée de Mme Julie Bernard, conseillère.

Résolution : 2015-123**Acceptation de l'offre pour le renouvellement de l'emprunt 2004-01.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Érable pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2015 au montant de 197 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-01.

Que ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 600 \$	2,578 %	8 juin 2016
18 000 \$	2,578 %	8 juin 2017
18 500 \$	2,578 %	8 juin 2018
19 000 \$	2,578 %	8 juin 2019
124 000 \$	2,578 %	8 juin 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

Résolution : 2015-124**Autorisation signature des billets pour l'emprunt.**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Laurierville souhaite emprunter par billet un montant de 197 100 \$;

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
2004-01	197 100 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 197 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2004-01 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 8 juin 2015.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	17 600 \$
2017	18 000 \$
2018	18 500 \$
2019	19 000 \$
2020	19 400 \$ (à payer en 2020)
2020	104 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Laurierville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2004-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Résolution : 2015-125

Adoption du tableau combiné de l'emprunt de 197 100 \$.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le tableau combiné suivant de l'emprunt de 197 100 \$:

	Année	2004-01	Total	
1	2016	17 600	17 600	
2	2017	18 000	18 000	
3	2018	18 500	18 500	
4	2019	19 000	19 000	
5	2020	19 400	19 400	124 000
6	2021	19 900	19 900	104 600 (échéance 6 à 10)
7	2022	20 400	20 400	
8	2023	20 900	20 900	
9	2024	21 400	21 400	
10	2025	22 000	22 000	
	Total :	197 100	197 100	
	Année 5	104 600	104 600	

Adoptée

Résolution : 2015-126

Résultat demande de soumissions pour diverses réparations de pavage dans les chemins municipaux.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 1^{er} juin 2015. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 1^{er} juin 2015 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur en voirie, et Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiment et en environnement. Les prix des soumissions sont les suivants :

Pavage Veilleux (1990) inc.

Superficie	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	TPS 5%	TVQ 9,9975 %	Total
Rang Scott					
8m X 3m X 0.090 kg/m ²	2.50 tonnes				
30m X 4m X 0.090 kg/m ²	11 tonnes				
1m X 6m X 0.090 kg/m ²	0.5 tonne				

Sous-total :	14 tonnes	124.00	86.80	173.17	1 995.97
Route du 9^e Rang					
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
26m X 3m X 0.090 kg/m ²	7 tonnes				
6m X 1m X 0.090 kg/m ²	0,50 tonne				
12m X 4m X 0.090 kg/m ²	4,50 tonnes				
16m X 4m X 0.090 kg/m ²	6 tonnes				
12m X 7m X 0.090 kg/m ²	7,50 tonnes				
27m X 4m X 0.090 kg/m ²	10 tonnes				
13m X 4m X 0.090 kg/m ²	5 tonnes				
3m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
6m X 3m X 0.090 kg/m ²	1.5 tonne				
6m X 3m X 0.090 kg/m ²	1.5 tonne				
Sous-total :	45.5 tonnes	124.00	282.10	562.79	6 486.89
Rang 8 Est					
6m X 3m X 0.090 kg/m ²	1.50 tonne				
8m X 3m X 0.090 kg/m ²	2 tonne				
23m X 3m X 0.090 kg/m ²	6 tonnes				
17m X 1m X 0.090 kg/m ²	1,50 tonne				
Sous-total :	11 tonnes	124.00	68.20	136.06	1 568.26
Rang 6 Est					
5m X 1m X 0.090 kg/m ²	0,50 tonne				
Sous-total :	0.50 tonne	124.00	3.10	6.18	71.28
Rang 4					
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
18m X 6m X 0.090 kg/m ²	10 tonnes				
2m X 4m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
2m X 6m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
18m X 6m X 0.090 kg/m ²	10 tonnes				
2m X 4m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
20m X 3m X 0.090 kg/m ²	5,50 tonnes				
1m X 3m X 0.090 kg/m ²	0,50 tonne				
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
Sous-total :	33 tonnes	124.00	204.60	408.18	4 704.78
Chemin Grosse-Ile					
19m X 4m X 0.090 kg/m ²	7 tonnes				
32m X 4m X 0.090 kg/m ²	12 tonnes				
20m X 4m X 0.090 kg/m ²	7 tonnes				
13m X 3m X 0.090 kg/m ²	4 tonnes				
16m X 6m X 0.090 kg/m ²	8,5 tonnes				
20m X 3m X 0.090 kg/m ²	5,5 tonnes				
24m X 6m X 0.090 kg/m ²	13 tonnes				
14m X 4m X 0.120 kg/m ²	7 tonnes				
14m X 7m X 0.120 kg/m ²	12 tonnes				
Sous-total :	76 tonnes	124.00	471.20	940.04	10 835.24
Rang 3					
3m X 1m X 0.090 kg/m ²	0,5 tonne				
12m X 7m X 0.120 kg/m ²	10 tonnes				
Sous-total :	10.5 tonnes	123.00	64.58	128.83	1 484.91
Grand total :				27 147.33 \$	

Pavage Lagacé et Frères inc.

Superficie	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	TPS 5%	TVQ 9,9975 %	Total
Rang Scott					
8m X 3m X 0.090 kg/m ²	2.50 tonnes				
30m X 4m X 0.090 kg/m ²	11 tonnes				
1m X 6m X 0.090 kg/m ²	0.5 tonne				
Sous-total :	14 tonnes	141.95	99.36	198.24	2 284.90
Route du 9^e Rang					
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
26m X 3m X 0.090 kg/m ²	7 tonnes				
6m X 1m X 0.090 kg/m ²	0,50 tonne				
12m X 4m X 0.090 kg/m ²	4,50 tonnes				
16m X 4m X 0.090 kg/m ²	6 tonnes				
12m X 7m X 0.090 kg/m ²	7,50 tonnes				
27m X 4m X 0.090 kg/m ²	10 tonnes				
13m X 4m X 0.090 kg/m ²	5 tonnes				
3m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
6m X 3m X 0.090 kg/m ²	1.5 tonne				
6m X 3m X 0.090 kg/m ²	1.5 tonne				
Sous-total :	45.5 tonnes	141.95	322.96	644.28	7 425.92
Rang 8 Est					
6m X 3m X 0.090 kg/m ²	1.50 tonne				
8m X 3m X 0.090 kg/m ²	2 tonne				
23m X 3m X 0.090 kg/m ²	6 tonnes				
17m X 1m X 0.090 kg/m ²	1,50 tonne				
Sous-total :	11 tonnes	141.95	78.09	155.76	1 795.27
Rang 6 Est					
5m X 1m X 0.090 kg/m ²	0,50 tonne				
Sous-total :	0.50 tonne	141.95	3.55	7.08	81.60
Rang 4					
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
18m X 6m X 0.090 kg/m ²	10 tonnes				
2m X 4m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
2m X 6m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
18m X 6m X 0.090 kg/m ²	10 tonnes				
2m X 4m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
20m X 3m X 0.090 kg/m ²	5,50 tonnes				
1m X 3m X 0.090 kg/m ²	0,50 tonne				
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
4m X 3m X 0.090 kg/m ²	1 tonne				
Sous-total :	33 tonnes	141.95	234.25	467.28	5 385.85
Chemin Grosse-Ile (82 tonnes)					
19m X 4m X 0.090 kg/m ²	7 tonnes				
32m X 4m X 0.090 kg/m ²	12 tonnes				
20m X 4m X 0.090 kg/m ²	7 tonnes				
13m X 3m X 0.090 kg/m ²	4 tonnes				
16m X 6m X 0.090 kg/m ²	8,5 tonnes				
20m X 3m X 0.090 kg/m ²	5,5 tonnes				
24m X 6m X 0.090 kg/m ²	13 tonnes				
14m X 4m X 0.120 kg/m ²	7 tonnes				
14m X 7m X 0.120 kg/m ²	12 tonnes				
Sous-total :	76 tonnes	141.95	539.31	1 076.13	12 403.73

Rang 3(10,50 tonnes)					
3m X 1m X 0.090 kg/m ²	0,5 tonne				
12m X 7m X 0.120 kg/m ²	10 tonnes				
Sous-total :	10.5 tonnes	141.95	74.53	148.68	1 713.67
Grand total :				31 090.94 \$	

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Veilleux (1990) inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux à Pavage Veilleux (1990) inc., et ce, au prix de 27 147.33 \$, taxes incluses.

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée

Résolution : 2015-127

Mandat inspection structurale de l'entrepôt sur le terrain du garage municipal.

Attendu que la municipalité étudie la possibilité de rénover l'entrepôt au garage municipal, ou d'en construire un nouveau;

Attendu que la rénovation ou la construction de l'entrepôt municipal est admissible au programme Réfection des Infrastructures municipales (RECIM);

Attendu que pour bien documenter une aide financière au susdit programme, une inspection structurale du bâtiment actuel est requise, afin de déterminer si le bâtiment peut être rénové ou si une nouvelle construction est nécessaire;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'offre du Groupe Alco inc., au montant de 1 500 \$, taxes non incluses, pour une inspection structurale de l'entrepôt municipal au 477 avenue Provencher.

Adoptée

Résolution : 2015-128

Annulation avis de motion pour un projet de règlement concernant les aires de protection du puits municipal.

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté un Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, lequel est entré en vigueur le 14 août 2014;

Attendu que les articles 53 à 68 du susdit règlement énumèrent des éléments à respecter dans les aires de protection d'un puits municipal;

Attendu qu'une municipalité ne peut adopter un règlement sur un sujet dont le gouvernement du Québec légifère;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil annule l'avis de motion donné le 7 avril 2015, pour la présentation d'un règlement sur les activités dans les aires de protection d'un puits municipal.

Adoptée

Résolution : 2015-129

Demande de soumissions pour la réalisation d'un plan d'intervention pour aqueduc, égout et chaussée.

Attendu que dans le cadre du nouveau programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, la municipalité doit, pour obtenir une aide financière, déposer une programmation de travaux au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Attendu qu'avant de déposer une programmation de travaux, la municipalité doit fournir un plan d'intervention, lequel détermine, si des travaux sont nécessaires au niveau de la priorité 1, soient sur les équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, ensuite au niveau de la priorité 2, sur la connaissance des infrastructures municipales, ensuite pour la priorité 3, sur le renouvellement des conduites d'eau potable et eaux usées, et enfin pour la priorité 4, pour la voirie locale et autres infrastructures municipales;

Attendu que le plan d'intervention doit être préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'eau usées et des chaussées, lequel a été élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU);

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil mandate Mme Martine Bernier, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, à demander des soumissions au nom de la municipalité, pour la préparation d'un plan d'intervention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que l'invitation à soumissionner soit expédiée à 3 firmes d'ingénieurs.

Adoptée

Résolution : 2015-130

Travaux de nettoyage de fossés, changement ponceau Rang 3 et Rang 2.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire effectuer des travaux de nettoyage de fossés, aux endroits suivants :

- Rang Scott, le long du lot numéro 276 de la Ferme Raycil inc.
- Rang Scott, le long du lot numéro 270 de la Ferme Raycil inc.
- Rang 2, le long du lot numéro 138 de Mme Rosa Fortin.
- Rang 10 ouest, le long du lot numéro 437 de Paris Grains inc.

Que ce conseil autorise également le changement du ponceau transversal d'un diamètre de 450 mm situé près de la limite de la municipalité de Lyster dans le Rang 3, ainsi qu'un ponceau transversal de 300 mm de diamètre dans la Rang 2 situé à proximité des lignes de lots numéros 134 et 136.

Que ces travaux de nettoyage de fossés et de remplacement de ponceaux sont estimés à 6 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-131

Modification de la demande de la Résidence Provencher inc. au Fonds de visibilité.

Attendu que le conseil municipal, par sa résolution numéro 2015-068 du 7 avril 2015, a appuyé une demande de la Résidence Provencher inc., au fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable, pour la construction d'un bâtiment pour le remisage des quadriporteurs de ses locataires;

Attendu que la Résidence Provencher inc. remplace la construction d'un bâtiment, par l'achat de 2 gazebos de 10' X 10' ou 10' X 12', pour le remisage des quadriporteurs, et ajoute à sa demande l'installation d'une unité de climatisation à son local communautaire de loisir;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil appui la démarche de la Résidence Provencher inc., pour obtenir une aide financière de 5 000 \$ auprès du Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable, pour l'achat de 2 gazebos, lesquels serviront au remisage des quadriporteurs de ses locataires, et pour l'installation d'une unité de climatisation dans son local communautaire de loisir.

Adoptée

Résolution : 2015-132

Modification du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.

Attendu que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2015 de l'OMH de Laurierville;

Attendu que les principales modifications sont au niveau de l'administration dont l'enveloppe budgétaire diminue de 1 117 \$, et du financement qui augmente de 2 262 \$;

Attendu que suite aux modifications, le déficit révisé pour 2015 est de 48 864\$ au lieu de 47 652 \$, pour une augmentation de 1 212 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les modifications au budget 2015 de l'OMH de Laurierville, ayant pour effet d'augmenter le déficit de 1 212 \$.

Que la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville, est de 10%, représentant un montant de 4 886 \$, au lieu de 4 765\$, pour une augmentation de 121 \$.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Charles-Henri Boucher, pour suggérer à la municipalité de rehausser la partie du chemin de la Grosse-Ile inondée ce printemps, soit environ sur 200 mètres, afin d'éviter une prochaine inondation.

Le maire, M. Marc Simoneau, remercie M. Boucher de sa suggestion. Pour le moment, il n'y a pas d'urgence d'agir, attendu que cette partie du chemin de la Grosse-Ile est rarement inondée, mais l'option de rehaussement pourrait être retenue éventuellement.

- Intervention de M. Denis Côté, concernant la présence de castors dans le secteur des lots numéros 6 (Caroline Lafontaine), 26 (Paul Piché et Serge Bouchard) et 27 (Ferme Stéluka inc.).

Le maire mentionne que le directeur général communiquera avec le préposé au cours d'eau à la MRC de l'Érable, M. Léo Ouellet. Ce dernier pourra autoriser la capture des castors s'il le juge à propos.

Résolution : 2015-133

Frais pour service de garde en milieu scolaire pour un 3^e enfant de la même famille.

Attendu qu'une famille de Laurierville utilise actuellement le service de garde municipal en milieu scolaire, pour 2 de ces 3 enfants;

Attendu que le 3^e enfant de cette famille fréquentera l'École Ste-Julie l'automne prochain, tout comme les 2 autres enfants;

Attendu que les parents des 3 enfants s'adressent à la municipalité, afin que les frais pour le 3^e enfant soient gratuits;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos d'accepter la demande des parents concernant la gratuité pour un 3^e enfant de la même famille qui utilise le service de garde municipal en milieu scolaire, attendu que les frais du service de garde sont peu élevés et que les frais sont également admissibles à un crédit d'impôt, et ce tant au Provincial qu'au Fédéral.

Adoptée

Résolution : 2015-134

Inscription au congrès de la FQM.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers, M. Luc Côté et M. Daniel Fortin, à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre prochain à Québec.

Que les frais d'inscriptions au montant de 740.00 \$ par personne, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Résolution : 2015-135

Demande pour l'aménagement de mini bandes de patinoire.

Attendu que le directeur général a reçu une demande de Mme Jocelyne Labrecque du 188 route de la Station, à l'effet d'installer des bandes d'environ 20 pouces de hauteur, autour de la surface asphaltée située entre la route de la Station et la piste cyclable du parc linéaire des Bois-Francs, laquelle a été aménagée par l'ex municipalité de Sainte-Julie, il y a une vingtaine d'années;

Attendu que Mme Labrecque prévoit que le coût du matériel est d'environ 2 500 \$, et que l'installation sera effectuée bénévolement;

Attendu que l'installation de bandes facilitera la pratique du hockey balle ou du dechHockey;

Attendu que le projet favorise le développement de saines habitudes de vie, par la pratique d'une activité physique, et ce, pour les jeunes et les moins jeunes;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de Mme Jocelyne Labrecque, pour l'installation de bandes d'environ 20 pouces de hauteur autour de la surface asphaltée située entre la route de la Station et le parc linéaire.

Qu'un montant de 2 500 \$, taxes incluses, est autorisé pour ce projet.

Adoptée

Résolution : 2015-136

Achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs à St-Jacques-de-Leeds, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

Que le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation des dites fleurs, sont estimés à 8 000 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-137

Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 18 juillet 2015.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2015-138

Délégation à la soirée du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que M. Marc Simoneau, maire et M. Réjean Gingras, directeur général, soient délégués à la soirée hommage du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin du Centre-du-Québec, afin d'accompagner Mme Isabelle Gagné, nommée par le Comité de la St-Jean à cette soirée hommage, pour son bénévolat au sein du Comité, ainsi que son implication dans diverses organismes de Laurierville.

Que la soirée se déroule le jeudi 4 juin prochain à Plessisville.

Adoptée

Résolution : 2015-139

Demande de participation financière à un tournoi d'Ultimate frisbee.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 100 \$, soit versé à l'Association d'Ultimate frisbee de Plessisville, dans le cadre de l'organisation du championnat québécois d'Ultimate frisbee 5 contre 5, les 15 et 16 août prochain sur les terrains de la Polyvalente La Samare.

Adoptée

Résolution : 2015-140

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 1 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de Mme Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, concernant le Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016.

Résolution : 2015-141**Demande d'aide financière.**

Il est résolu unanimement, que ce conseil demande un montant de 17 500 \$ à la députée d'Arthabaska, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016.

Adoptée

- Réception d'une lettre du ministre des Transports, M. Robert Poëti, annonçant une subvention de 145 031 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- Réception d'une lettre de M. Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées, annonçant La 19^e semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2015.
- Réception du rapport annuel 2014 du CLD de l'Érable, lequel organisme a été remplacé en 2015, par Développement économique de l'Érable sous la gouverne de la MRC de l'Érable.
- Réception d'une demande de participation financière et technique du comité organisateur de la 19^e édition de la Journée de démonstration forestière de l'Érable, le samedi 19 septembre 2015 à la station régionale de glisse du Mont Apic.

Résolution : 2015-142**Demande de participation financière.**

Il est résolu unanimement, que la municipalité publie les coordonnées de l'évènement, comme à l'habitude, dans le journal Le Poliquin du mois d'août et de septembre.

Adoptée

- Demande d'autorisation du ministère des Transports à s'approvisionner en eau pour le nettoyage de ponceaux du réseau routier sous la charge du ministère sur le territoire de Laurierville.

Résolution : 2015-143**Demande du ministère des Transports.**

Il est résolu unanimement, que ce conseil autorise le ministère des Transports à s'approvisionner en eau pour le nettoyage des ponceaux.

Que ce conseil priorise la prise d'eau à la rivière Noire, laquelle longe le terrain du garage municipal, ou comme 2^e option, lorsque ce n'est pas possible à la rivière Noire, la borne fontaine située près de la station de pompage de la rue Mercier.

Adoptée

- Réception de la part du ministère des Transports d'un rapport d'inspection du pont de la Grosse-Ile et du pont de l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire.
- Avis de la part de la Fédération québécoise des municipalités à l'effet que toute proposition qu'un membre veut présenter à l'assemblée générale annuelle des membres, doit être transmise sous forme de résolution au directeur général de la Fédération au plus tard le 60^e jour précédant la tenue de ladite assemblée.

- Lettre du Défi Santé, avisant les municipalités qui ont participé au Défi Santé 5/30 Équilibre en 2015, qu'elles seront inscrites automatiquement pour l'année 2016 à moins d'indications contraires.

Liste des comptes

François Brière : Peinture salle municipale.	195.00
Jocelyn Caron : Location chargeuse pour transport branches.	240.00
Wolters Kluwer Québec ltée : Mise à jour règlements municipaux.	497.70
Carrières Plessis inc. : Matériaux granulaires 0-3/4.	464.66
Receveur Général du Canada : Remises féd. de mai (estimé)	1,984.53
Ministre du Revenu du Québec : Remises prov. de mai (estimé)	5,336.03
Employés municipaux : Salaire pour juin (estimé)	12 812.31
RREMQ : Cotisation retraite mai 2015 (estimé)	1 428.62
Soc. Canadienne des Postes : Envoi postal journal Le Poliquin en mai	116.75
Petite Caisse Laurierville : Frais garderie et poste, déplacement, don.	244.55
Ministre des Finances : Remboursement TPS et TVQ huile usagée.	55.77
Aline Desrochers : Achat de livres à la Librairie l'Écuyer	71.24
Féd. (Sonic) : Essence 16/04 au 07/05/2015	433.94
Croix Bleue : Régime ass.-collectif des employés de juin 2015	1,634.72
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collective juin 2015	127.98
Ministre des Finances : Quote-part SQ, 1vers. de 2. 2015	49,783.00
Pages Jaunes : Contrat inscription dans les pages jaunes	12.77
Extincteur Victo : Entretien annuel extincteurs (17)	268.70
Marius Marcoux & fils inc : (2) réparations luminaires	187.64
CRSBP biblio : Matériels bibliothèque	11.50
SCA des Appalaches : Essence, matériels édifice, garage et voirie	1,807.79
Yvon Mercier : Travaux de voirie avec pelle	600.00
Lagacé & Frères : Réparation camion hiver	5,161.22
EMP inc. : Nettoyage fossé, niveleuse, transport matériels	1,603.92
Banque nationale : Int. et capital emprunt 2004-01 et 2000-03.	233 599.38
Xérox Canada ltée : Service pour mai.	91.33
MRC de l'Érable : Quote-part MRC, 2 ^e versement de 2.	74 200.00
Fonds d'information sur le territoire : 1 mutation.	4.00
ORAPÉ : Service pour mai.	262.40
Biolab inc. : Analyse de l'eau en mai.	173.66
OMH de Laurierville : Progr, suppl. au loyer pour juin.	60.93
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	534.62
Hydro-Québec : Service à la caserne.	847.19
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	948.92
Hydro-Québec : Service au réservoir d'eau.	134.06
Hydro-Québec : Service éclairage croix.	82.77
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	299.34
Hydro-Québec : Service système septique commun.	79.39
Hydro-Québec : Service station de pompage.	1 120.23
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mai.	1 087.16
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	15 035.11
Bell Canada : Service pour juin.	342.42
Bell Mobilité : Service pour juin voirie et service de garde.	104.32

Résolution : 2015-144

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mai 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 754 885.47 \$, et des déboursés au

montant de 525 399.89 \$, laissant un solde en caisse de 378 246.57 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2015, les revenus et dépenses au 31 mai 2014.

Varia.

Résolution : 2015-145

Disposition du piano de la salle municipale.

Attendu que suite à une demande de soumissions dans le journal local Le Poliquin, pour la vente du piano de la salle municipale, le conseil municipal n'a pas reçu de soumissions.

En conséquence, il est résolu unanimement d'offrir le piano à titre gratuit à la population en général, par l'entremise du journal local, et si personne ne se manifeste de nouveau, le piano sera transporté chez l'organisme ORAPÉ.

Adoptée

Résolution : 2015-146

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier